



Peut-on fumer dans un garage collectif souterrain d'immeuble

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 13 novembre 2008

Bonjour,

Nous avons un garage sous notre bâtiment, fermé par un portail électrique, j'aimerais savoir s'il est interdit de fumer une fois passé ce portail en allant jusqu'au box de notre garage.

Merci

Réponse :

Il s'agit d'un garage souterrain dans lequel se trouvent des box individuels. Ce lieu fermé et couvert accueille du public, il y est donc interdit de fumer au titre de l'[article R.3511-1 du code de la santé publique](#)